

Manche. "Anti 2010" : comment protéger les enfants du harcèlement scolaire ?

Le hashtag #Anti2010 entraîne, depuis le début de la rentrée 2021, des moqueries dans les collèges de France. La psychologue de Cherbourg Morgane Chevallier analyse le phénomène.

Les enfants nés en 2010 subissent, depuis le début de cette rentrée scolaire 2021, des moqueries quotidiennes au collège à cause de leur âge et de leur année de naissance. La faute au hashtag #Anti2010, qui a émergé sur les réseaux sociaux. Comment protéger les enfants de ce phénomène ? Faut-il leur en parler ? Autant de questions, parmi d'autres, auxquelles répond la psychologue cherbourgeoise Morgane Chevallier.

Pour les parents, comment expliquer le phénomène à ses enfants ? Faut-il, d'ailleurs, leur en parler ?

Morgane Chevallier : Il faut prendre le temps de parler avec ses enfants, faire comme si le problème n'existait pas ne va pas le faire disparaître. Il est notamment possible d'évoquer cela sous un angle plus large en parlant de l'entrée au collège qui peut être un moment de grands changements, parfois effrayant. Leur rappeler que vous êtes là pour eux, pour les écouter aussi s'ils rencontrent des problèmes ou des difficultés. Prendre les devants et en parler calmement permettra de créer un climat de confiance, ainsi si votre enfant est un jour confronté à une difficulté, il ou elle se sentira à l'aise de venir vous en parler. Parfois les enfants et les adolescents peuvent avoir l'impression qu'il n'y a pas de solution car ils s'enferment dans cette situation et s'isolent. Il est donc important de leur rappeler qu'il y a toujours une solution, et que c'est souvent en en parlant que l'on peut les trouver ensemble.

Quels rôles ont à jouer les parents et comment doivent-ils réagir si leur enfant est harcelé ou à l'inverse si celui-ci bascule dans le camp des harceleurs ? La communication joue, j'imagine, un rôle important ?

Morgane Chevallier : Je conseillerais de ne pas prendre le problème à la légère, ce ne sont pas des enfantillages, la souffrance derrière est bien réelle. Plus on réagit vite et moins la situation a le temps de s'installer. N'hésitez pas à contacter l'équipe pédagogique (directeur, CPE, professeurs...) si votre enfant est concerné par le harcèlement

afin de discuter des difficultés qu'il ou elle rencontre. Ensemble vous pourrez trouver des solutions (médiation, intervention de sensibilisation au harcèlement...). Si vous vous rendez compte que votre enfant fait partie des élèves qui en harcèlent d'autres, prenez le temps d'en discuter posément. Il est important de faire comprendre à son enfant que ses actes ont des conséquences, sur les autres (mal-être, dépression, suicide...) mais aussi des risques pénaux dont il pourra être tenu responsable. Le harcèlement n'est pas un jeu, c'est un délit !

En quoi les réseaux sociaux voire même les jeux en réseau amplifient le phénomène du harcèlement ? Comment les parents peuvent-ils intervenir dessus ?

Morgane Chevallier : Si le phénomène n'est pas nouveau, les réseaux sociaux donnent une autre ampleur au harcèlement. Ces applications permettent de toucher plus de personnes, connues ou inconnues, et très rapidement. Ce qui explique qu'une mode peut se propager extrêmement vite, on peut très rapidement perdre le contrôle de ses propos sur internet. Ce cyberharcèlement est d'autant plus malsain que l'on a l'impression qu'il ne s'arrête jamais. Quand l'élève quitte l'école, le harcèlement le suit à la maison avec son téléphone, son ordinateur ou sa tablette... Il est important en tant que parents d'être attentifs à un changement de comportement chez son enfant, à des signes de mal-être. En discuter est évidemment la première étape. Proposer de mettre à distance les réseaux sociaux peut apaiser l'enfant. Vous pouvez l'aider à supprimer ou bloquer des réseaux les personnes qui le harcèlent pour qu'il ou elle n'ait plus à être confrontée à ces messages négatifs, voir même lui proposer de quitter les réseaux sociaux temporairement. Il ne faut pas hésiter non plus à demander l'aide d'un professionnel si on se sent dépassé par la situation.

Que révèlent ces comportements d'agressivité précoce ?

Morgane Chevallier : Ces comportements ont malheureusement plus ou moins toujours existé. Ce n'est pas nouveau que les plus grands s'en prennent aux plus jeunes au collège. On assiste aussi à cela entre générations, les personnes ne partagent pas les mêmes codes, les mêmes références, on perçoit généralement son groupe d'appartenance comme mieux que celui des autres. L'être humain a tendance à se regrouper en groupe et le meilleur moyen de se sentir uni et intégré est de trouver un « ennemi » commun. La moindre différence est prise comme un argument justifiant l'exclusion et c'est à cela que l'on assiste avec ce hashtag. Les réseaux sociaux donnent une plus grande ampleur à ces phénomènes qu'on observe aussi à petite échelle. Ce n'est pas pour autant que ce sont des comportements valorisables. Nous avons tous intérêt à apprendre à vivre ensemble, malgré nos différences, à cultiver la tolérance, la bienveillance et l'entraide, c'est là tout le rôle de l'école.

Pour aller plus loin : Morgane Chevallier possède un compte Instagram et un site internet où elle fait de la prévention sur des thématiques de santé mentale et sur l'épanouissement.

[Vidéo contre le harcèlement : ces lycéens de Cherbourg-en-Cotentin obtiennent un prix régional](#)

> > > La prévention du harcèlement, un « pan essentiel » du bien-être dans les établissements scolaires

Enseignants, professeurs, vie scolaire, directeurs d'école, proviseurs ou encore principaux : tous les maillons se mobilisent pour sensibiliser les élèves au harcèlement scolaire. « C'est un pan essentiel du bien-être dans l'établissement », souligne Marie-Estelle Liegeois, principale du collège Gilles de Gouberville à Saint-Pierre-Eglise.

L'établissement a d'ailleurs répondu favorablement à l'appel à projet pHARe, un « programme de lutte contre le harcèlement à l'école » généralisé cette année par le Ministère de l'Intérieur sur tout le territoire après une phase d'expérimentation.

Des numéros pour aider les victimes de harcèlement et leurs familles

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse « met à la disposition des élèves, des familles et des professionnels un numéro pour signaler les situations de harcèlement entre élèves ». Gratuit depuis tous les postes, le 3020 est joignable du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h à 20h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi. Il garantit écoute, conseils et orientation aux personnes qui appellent. Chaque académie dispose également de référents "harcèlement", qui peuvent se faire le relais d'une victime ou de sa famille. En Normandie, le numéro à joindre est le 0 800 142 144. Enfin, le 3018 est la ligne d'appel nationale des situations de cyberharcèlement. Anonyme, gratuit et confidentiel, Net Écoute prend en charge les appels du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h à 18h. Il peut aussi proposer des solutions, comme le retrait d'images ou de propos blessants.

[Aggression, harcèlement : des lycéens de la Manche veulent pouvoir se confier](#)

Tout le monde est impliqué !

Parmi les engagements des collèges et lycées, qui participent au programme sur deux ans, celui de se doter d'élèves ambassadeurs "non au harcèlement". Les parents y sont associés via des ateliers. Ce sont aussi la formation de personnels ou encore la réalisa-

tion d'actions avec les classes. Pour le collège manchois, cette participation passera notamment par une action théâtrale. Cela peut être aussi, dans certains cas, des réalisations d'affiches et de vidéos. Les actions sont, quoi qu'il arrive, adaptées à chaque niveau scolaire.

Les enfants, comme les parents, sont donc totalement impliqués et liés dans la prévention du harcèlement.

Nous avons également une cellule de veille régulière, constituée d'une psychologue, d'une infirmière, de la CPE ou encore de moi-même, dont le but est de repérer les enfants qui pourraient être en difficulté.

-

Un personnel sensibilisé et formé en nombre pour diffuser le protocole et pouvoir repérer un cas de harcèlement. « Lors de la journée de pré-rentrée, par exemple, un groupe d'enseignants a travaillé sur le sujet. Eux, comme la vie scolaire ou moi-même, intervenons souvent. Nous recevons régulièrement des informations du Ministère. »